



FLASH INFO

HYPERMARCHÉS : EXTENSION DU **PROJET TOP AU SECTEUR PLS**

Position CFDT

Comme pour le projet TOP PGC, la Cfdt est intervenue lors du CSEC du 19 octobre sur le risque que ce projet comportait en matière de santé. La multiplication des gestes répétitifs ne peut que générer des troubles musculo-squelettiques à moyen et à long terme.

De plus, de nombreuses questions restent en suspens : comment les équipes sont-elles constituées ? Comment l'entreprise compense-t-elle la perte des heures de nuit à long terme ?

L'augmentation de la productivité suite à une baisse des effectifs depuis plusieurs années ne peut pas tout justifier !

Non seulement le déploiement au PGC est trop rapide et mal accompagné (la médecine du travail n'est pas associée par ex.), mais voici maintenant que l'entreprise déploie ce projet sur d'autres secteurs !

Plus d'informations auprès de vos délégués Cfdt.



Malgré les nombreux problèmes soulevés par le déploiement du projet TOP dans le secteur PGC, la direction continue sur sa lancée !

Elle annonce en effet un test au magasin d'Ormesson, sur le secteur PLS (*Frais / traiteur / charcuterie / volaille / fromagerie / pâtisserie / surgelés / lait / œufs etc.*).

Il s'agit d'organiser le PLS en 3 équipes :

- **L'équipe Back :** amène et récupère les palettes ; organise l'agencement des chambres froides ; est garante de la tenue des réserves ; prépare les commandes locales.
- **L'équipe Scan :** étiquetage et contrôle des prix ; gestion des périmés, respect charte fraîcheur ; traite les ruptures.
- **L'équipe Front :** arrive à 5H ; met en rayon ; effectue la repasse ; passe les commandes locales.

La direction indique que la nouvelle organisation n'aura aucun impact sur l'emploi ou la classification des salariés. Selon elle, TOP PLS améliore les conditions de travail **en diminuant le travail de nuit** et les contraintes exercés (ce n'est pas l'avis de la Cfdt) !

Les salariés concernés par un changement **seront reçus individuellement** pour trouver la meilleure affectation par rapport à leurs contraintes personnelles. **Pendant le test**, les salariés qui passent en heures de jour auront une compensation de **leur perte de rémunération** (mais après le test ?).

Le test sur **Ormesson** durera jusqu'à fin novembre. Le CESC sera consulté à ce moment là sur le **déploiement au reste des hypers**.

